

**ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE
PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE
PUBLIQUE, PORTANT SUR LES AVANTAGES
ET LES INCONVENIENTS DES
MODIFICATIONS DU LINEAIRE PROJETE
POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD752
ENTRE MONTREVAULT-SUR-EVRE et
BEAUPREAU-EN-MAUGES**

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE en date du 12/05/2021

et

**MEMOIRE EN REPONSE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE MAINE ET LOIRE en date du 28/05/2021**

- Enquête publique complémentaire : du 19 avril 2021 au 7 mai 2021 inclus,
- Enquête publique initiale : du 21 octobre 2019 au 22 novembre 2019 inclus,
- Arrêté de la Préfecture de Maine et Loire DIDD/BPEF/2021 n°72 en date du 23 mars 2021.

Commissaire enquêteur : Madame Brigitte CHALOPIN.

Décision TA : E21000035/49 en date du 22/03/2021 – Enquête complémentaire/modifications apportées à l'aménagement de la RD752 entre Montrevault-sur-Evre et Beaupréau-en-Mauges – du 19/04/2021 au 07/05/2021

**ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE
PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE
PUBLIQUE, PORTANT SUR LES AVANTAGES
ET LES INCONVENIENTS DES
MODIFICATIONS DU LINEAIRE PROJETE
POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD752
ENTRE MONTREVAULT-SUR-EVRE et
BEAUPREAU-EN-MAUGES**

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

En date du 12 mai 2021

**A monsieur le Président du Conseil Départemental du Maine et Loire
DGA Territoires/Direction des routes départementales
CS 94104 - 49941 ANGERS Cedex 9**

*A l'attention de monsieur Philippe TROUILLARD
Directeur des Routes Départementales*

De la part du commissaire enquêteur, Madame Brigitte CHALOPIN.

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur,

L'enquête publique complémentaire portant sur les modifications substantielles que vous avez décidé d'apporter au projet de réaménagement de la RD 752 entre Beaupréau et Saint-Pierre-Montlimart préalablement à sa déclaration publique et suite à l'avis défavorable que le commissaire a formulé lors de l'enquête initiale, s'est déroulée sans incident durant 19 jours consécutifs du 19 avril 2021 au 7 mai 2021, conformément à l'arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2021 n°72 en date du 23 mars 2021.

Malgré le contexte sanitaire et plus particulièrement les mesures de confinement mises en œuvre postérieurement à l'organisation de l'enquête, le public s'est mobilisé de manière significative. Il s'est déplacé pour s'informer lors des 4 permanences qui se sont tenues dans un bon climat, sans polémique affichée et marqué par des échanges courtois et riches avec des habitants souvent très impliqués, ou a choisi de s'exprimer par voie numérique.

La mise en œuvre de cette enquête complémentaire dont l'objet porte sur les avantages et inconvénients - pour le projet et l'environnement - des modifications apportées, demeure subordonnée à toute une série de conditions (arrêté d'ouverture, composition du dossier, publicité, information des communes) qui sont quasiment identiques à celles exigées pour l'enquête initiale et qui font que l'enquête complémentaire n'est pas en définitive très éloignée d'une « nouvelle » enquête.

Toutes ces conditions figurent d'ailleurs dans l'arrêté préfectoral précité portant organisation de la présente enquête complémentaire, dans lequel toutefois, je note qu'il n'est pas fait obligation au commissaire enquêteur, conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement, de rencontrer le responsable du projet pour lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Je considère cependant que rien ne lui interdit de se rapprocher du maître d'ouvrage pour recueillir son avis sur les observations déposées.

Aussi, l'issue de la procédure qui vient d'être conduite, et eu égard aux enjeux de son objet et à l'importante participation du public, il m'apparaît nécessaire, voire « incontournable » de porter à votre connaissance la synthèse des observations recueillies et d'obtenir de vos services les précisions et éclaircissements qui en résultent.

29 observations ont été consignées sur les registres d'enquête mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Beaupréau-en-Mauges, siège de l'enquête et à l'Hôtel de Ville de Montrevault-sur-Evre, 9 courriers y ont été annexés.

204 courriels ont également été adressés au commissaire enquêteur via l'adresse de messagerie pref-enqpub-complementaire-rd752@maine-et-loire.gouv.fr accessible sur le site internet de la préfecture du Maine-et-Loire. 4 lui sont parvenus hors délai.

Soit au total 242 contributions ont été comptabilisées.

Après réception de l'ensemble des observations le samedi 8 mai, j'en ai poursuivi l'analyse commencée au fil de l'enquête, au fur et à mesure de leur dépôt, avec une forte accentuation des contributions numériques dans les derniers jours de la procédure.

Toutes les dépositions, courriers et courriels ont été répertoriés et numérotés (O pour les observations consignées dans les deux registres papier, CO pour les courriers qui y ont été annexés et C@ pour les observations déposées par voie numérique), et par lieux de mise à disposition du public identifiés comme suit : B pour Beaupréau-en-Mauges et M pour Montrevault-sur-Evre.

L'ensemble de ces dépositions a été regroupé dans un tableau comprenant les 5 colonnes suivantes :

- 1^{ère} colonne : elle indique le numéro affecté à chaque observation selon le support de dépôt,
- 2^{ème} colonne : elle indique le nom du déposant,
- 3^{ème} colonne : elle précise l'adresse du déposant ou la commune concernée par l'observation déposée,
- 4^{ème} colonne : elle consiste dans la synthèse sommaire de la déposition,
- 5^{ème} colonne : elle mentionne l'avis du déposant exprimé sur le projet.

Les contributions les plus significatives ou argumentées ont été identifiées et portées en grisé dans le relevé qui a été établi. Celles qui font état de propositions ou de demandes spécifiques sont repérables par leur couleur verte. Il est joint au présent procès-verbal de synthèse, accompagné d'une copie de l'ensemble des observations.

Ce relevé fait ressortir les principales préoccupations du public, les inquiétudes exprimées, les interrogations ou simples remarques formulées sur le projet de réaménagement de la RD752 modifié dans sa version initiale ou fait apparaître quelques propositions. Toutes ont leur importance, sachant que l'objectif de ce relevé étant

d'assurer les personnes qui sont intervenues au cours de cette enquête complémentaire que leurs demandes, suggestions, adhésions, contestations ou oppositions au projet ont été prises en considération et pourront éventuellement être retenues par vos services.

Ce relevé permet aussi de mesurer l'expression de l'opinion d'une partie de la population, sachant qu'elle n'est pas totalement représentative dès lors qu'une partie non négligeable de personnes qui se sont exprimées défavorablement paraissent ne pas habiter le territoire directement impacté par le projet. 80 avis favorables ont été comptabilisés contre environ 120 avis défavorables. Près d'une trentaine d'avis formulés sont moins tranchés, se révélant défavorables au principe même de l'aménagement d'une 2X2 voies (et plus encore sur un tronçon de 1800m) mais favorables uniquement à la création de voies de desserte et d'une liaison douce en parallèle de la RD752. Une quinzaine d'autres consistent dans des avis réservés sur des points précis du projet ou ne sont pas clairement exprimés.

Ce relevé montre qu'un mot d'ordre, une consigne a circulé parmi les opposants ou dans les familles d'opposants pour renouveler fermement leur refus du projet quel qu'il soit et de nombreuses contributions se résument à la phrase suivante « 18 mois après la première enquête, je suis toujours opposé à ce projet inutile ». Il apparaît clairement que bon nombre d'entre eux n'ont pas consulté le dossier d'enquête.

En revanche, le relevé indique que ses partisans se sont davantage mobilisés, regrettant souvent de ne pas s'être manifestés lors de la première enquête, le projet leur semblant « tellement évident » qu'ils étaient assurés de sa mise en œuvre, qu'il s'agisse de riverains de la RD752, d'élus alors en place ou de chefs d'entreprise du secteur. Si le projet présenté dans sa version initiale conserve leur faveur, ils adhèrent néanmoins aux modifications qui lui ont été apportées et, avec les élus nouvellement élus, soulignent l'impérieuse urgence du réaménagement projeté de la RD752 qui n'a que trop tardé tant sur le plan économique local que sécuritaire.

Mais ce relevé met surtout en évidence les principales problématiques soulevées par le public durant cette enquête complémentaire pour laquelle il convient de rappeler les modifications substantielles apportées qui consistent dans :

- Le maintien en l'état du bois des Minières,
- La réduction d'une section 2X2 voies de 3200m transformée en zone de dépassement de 1800m,
- Le maintien de la voirie existante sur 1300m,
- L'aménagement d'une voie partagée, véhicules agricoles et vélos, au sud, entre Saint-Pierre-Montlimart et Beaupréau, notamment à l'arrière du bois des Minières,
- La suppression des accès directs aux villages par la RD752 existante,
- La création d'un carrefour « tourne-à-gauche pour desservir 3 villages au nord de la RD752,
- La réduction de l'emprise du rond-point de la Gerfaudière.

L'analyse des contributions révèle qu'un grand nombre d'entre elles, toutes opposées au projet, se concentrent plus particulièrement sur le maintien d'un tronçon aménagé en 2X2 voies. Elles reprennent les mêmes argumentations développées lors de l'enquête initiale et qui pour certaines, ont fait l'objet de réponses dans le mémoire que vous avez produit le 13 décembre 2019 suite au procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur alors en charge de l'enquête, et dont il a tenu compte pour formuler son avis. Ces contributions portent essentiellement sur :

- Le choix du tracé et le manque de justification d'une 2X2 voies,
- Le coût du projet qui reste considérable et démesuré,
- L'inutilité du projet au regard des faibles enjeux de trafic et de saturation sur le tronçon concerné et eu égard au nombre peu élevé d'accidents corporels,
- L'artificialisation des terres agricoles,
- L'atteinte à l'environnement, à la biodiversité et au paysage qu'engendre nécessairement la réalisation de la 2X2 voies,
- Le fait que le projet ne répond pas au défi de la transition écologique, va à l'encontre du PCAET de Mauges Communauté et ne correspond donc pas aux engagements des élus des Mauges de lutter contre le changement climatique et de préserver l'environnement,
- La nécessité d'appréhender plus globalement le projet afin de mieux apprécier les tenants et aboutissants d'un axe routier poursuivi jusqu'à Ancenis.

Je retiens que ces contributions ne sont pas dénuées d'intérêt et méritent d'être prises en compte par vos services mais je note qu'elles ne rentrent pas toujours précisément dans l'objet de l'enquête complémentaire consistant pour le public à se prononcer sur les avantages et inconvénients des modifications auxquelles vous avez procédé pour tenir compte des conclusions du commissaire enquêteur.

Au regard de ces contributions, je pense qu'il serait bon que vous développiez davantage cette problématique de l'évolution du projet initial et des choix qui y ont présidé, en complément du paragraphe IV pages 41 et suivantes du dossier d'enquête complémentaire pour bien montrer le bien-fondé du projet tel que modifié et la portée de ses impacts environnementaux fortement mis en cause dans les dépositions de la Sauvegarde de l'Anjou, de la LPO, d'un écologue expert et quelques autres bien argumentées sur cette question environnementale (en grisé dans le relevé des observations). En quoi ce projet se soustrairait-il aux évaluations et concertations réglementaires ?

Si le principe du maintien d'un tronçon en 2X2 voies cristallise les oppositions au projet relayées et portées par le Collectif « Non à la 2X2 voies », le relevé de contributions montrent en revanche une adhésion forte à la suppression des accès directs sur la route départementale et à la création des voies mixtes cyclables-engins agricoles

entre Beaupréau et Saint-Pierre-Montlimart. Cette solution que l'on pourrait qualifier « de compromis » pourrait-elle être envisagée ?

Les nouveaux aménagements projetés soulèvent néanmoins des questions auxquelles il conviendra de répondre précisément. Des propositions qui s'y rapportent ont aussi été formulées par des habitants. Elles me semblent devoir être étudiées (en vert dans le relevé).

Ainsi, beaucoup de réserves sont exprimées par rapport au carrefour « tourne à gauche » positionné sur la 752 au droit des lieux-dits Saint-Paul/Beaubuisson qui inquiète sur le plan sécuritaire ou encore concernant la nouvelle voie de desserte qui longera l'arrière du bois de la Minière pour rejoindre le rond-point de la Gerfaudière, qui ne semble pas toujours dimensionnée ou en cohérence avec les besoins et usages retenus. L'accès « de l'Allée Noire » située dans le bois de la Bellière pose également question.

J'attire à ce sujet votre attention sur les 3 points de vigilance que les conseils municipaux des communes de Beaupréau-en-Mauges et Montrevault-sur-Evre ont soulevés lors de leurs séances respectives de délibérations en date du 29 avril 2021. Elles sont jointes au présent procès-verbal de synthèse.

Les élus s'inquiètent :

1. Des conditions de sécurité du carrefour avec « tourne à gauche » au niveau du lieu-dit Beaubuisson et plus précisément de sa traversée par des engins lents, juste à la fin ou au début d'une portion de route où la vitesse autorisée sera plus élevée ?
2. De la garantie d'une continuité cyclable sécurisée permettant de rejoindre la sortie de Beaupréau jusqu'au Planty à Saint-Pierre-Montlimart ?
3. De l'assurance de la fluidité de la circulation des exploitations et entreprises agricoles sur le secteur (dimensionnement des voies par rapport à l'importance des engins agricoles à manœuvrer, croisement de ces mêmes engins avec des véhicules etc...)?

Que pensez-vous également de cette demande des élus relative à la faisabilité de continuer une voie exclusivement réservée aux vélos le long de la RD 752 entre le carrefour de Beaubuisson et le rond-point de la Gerfaudière ?

Par ailleurs, je veux aussi retenir votre attention sur deux sujets qui interpellent les riverains du projet et qu'il serait bon de clarifier. Ils concernent :

- les modalités et les conséquences que peut revêtir un échange de terres agricoles auquel il a été procédé dernièrement pour pouvoir mener à bien ce projet et qui a fait réagir plusieurs déposants, par son manque de cohérence par rapport au principe d'attribution des terres de part et d'autre de la voie à recalibrer et à sécuriser,

- l'arrachage de souches en bordure du Bois de la Bellière imputé au Conseil Départemental pour les besoins du projet ? Plusieurs contributions y font référence.

EN CONCLUSION,

Autant de points et questions pour lesquels vous ferez part de vos commentaires éventuels et apporterez tous les compléments d'information, justifications, voire les engagements que vous jugerez utiles et nécessaires en lien avec les observations recueillies durant la procédure, regroupées et synthétisées dans le relevé joint au présent procès-verbal.

Le présent procès-verbal, ainsi que vos réponses seront insérés dans le rapport que j'établirai dans le cadre de la mission qui m'a été confiée. Conformément aux textes en vigueur, ces documents seront rendus publics.

Compte tenu des délais très contraints qui s'imposent à moi pour la restitution de mes travaux, il serait nécessaire qu'elles me parviennent pour le 20^e mai au plus tard. Un temps d'échanges avec vos services pourra être organisé s'ils souhaitent en faire le commentaire.

Fait aux Ponts de Cé, le 12 mai 2021,

Le commissaire enquêteur,



Brigitte CHALOPIN

Le Directeur des Routes,



Philippe TROUILLARD.

